

de recherches pour le développement international, à Ottawa.

La Conférence vise à multiplier les relations et à étudier les progrès réalisés dans l'échange d'information entre les membres du Commonwealth, en ce qui concerne l'organisation des services sanitaires, particulièrement dans les pays en voie de développement.

La troisième Conférence médicale du Commonwealth a été organisée en collaboration avec le pays qui accueille tous les participants, par le secrétaire général du Secrétariat pour le Commonwealth, M. Arnold Smith, du Canada. Les congrès précédents avaient eu lieu à Édimbourg (Écosse), en 1965, et à Kampala (Ouganda), en 1968.

LE CANADA ACCROÎT SA CONTRIBUTION AU PNUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé le 1er novembre que le Canada a décidé de porter sa contribution au Programme de développement des Nations Unies (PNUD) à 18 millions de dollars (américains) pour 1972. La contribution, sujette à l'approbation du Parlement canadien, marque un accroissement de deux millions de dollars (américains), soit 12.5 p. 100, sur l'année précédente.

En faisant part de cette décision aux Nations Unies, M. Paul Saint-Pierre, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé l'allocution suivante à la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies:

"J'ai le plaisir de réaffirmer l'appui entier du Canada au Programme de développement des Nations Unies.

"Nous savons que tous les principes directeurs sur lesquels on s'était entendu pour accroître la capacité du Programme n'ont pas été mis en oeuvre. Nous avons encore des questions importantes à résoudre. Il faudra nous y consacrer sans relâche et rallier tous les gouvernements membres des Nations Unies, particulièrement ceux qui siègent au Conseil d'administration, les administrateurs du PNUD et les autres organisations de l'ONU, dans un effort de coopération.

"Conformément à ces convictions, le Gouvernement du Canada a l'intention d'accroître sa contribution de deux millions de dollars cette année. Ma délégation a le plaisir d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, le Canada versera une contribution de 18 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement en 1972."

NOUVEAU LABORATOIRE DE RECHERCHES

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a exprimé sa satisfaction à l'annonce du début de la construction d'un nouveau laboratoire de recherches

vétérinaires au coût d'environ 11.5 millions de dollars. Le laboratoire est le principal immeuble d'un complexe en voie de réalisation depuis plusieurs années pour l'Institut de recherches vétérinaires.

M. Arthur Laing, ministre des Travaux publics, a annoncé que ce laboratoire de la Division de la pathologie vétérinaire, Direction de l'hygiène vétérinaire, du ministère fédéral de l'Agriculture sera construit à la Ferme de la zone de verdure, au sud d'Ottawa.

"L'élevage des bestiaux compte parmi les secteurs les plus importants de l'économie canadienne, son chiffre de ventes atteignant une valeur d'environ 1.4 milliard de dollars par année, a déclaré M. Olson. La prospérité de ce secteur dépend, dans une large mesure, de la santé des bestiaux qui, d'autre part, est affaire de recherches. Grâce au travail de nos chercheurs et à l'établissement de politiques et de programmes nationaux de répression des maladies, nous avons pu créer l'un des cheptels nationaux les plus sains au monde. Nous ne pourrions maintenir cette haute norme qu'au prix d'une vigilance constante et des installations voulues pour appuyer nos travaux de recherches," a ajouté le ministre.

Le nouveau laboratoire abritera le personnel et le matériel de la Division qui dispose actuellement de locaux trop petits dans la région de la Capitale. Le nouveau bâtiment servira aussi de bureau central à l'administration de la Division de la pathologie vétérinaire.

Le nouveau laboratoire sera le plus vaste des huit laboratoires de recherches et de diagnostic au Canada. On y effectuera des études sur les maladies qui s'attaquent actuellement aux bestiaux canadiens, et sur les maladies éventuelles d'origine étrangère. Le but des recherches est de réprimer les maladies dont souffre le cheptel canadien et de lutter contre l'importation de maladies nouvelles. Les laboratoires serviront aussi de centres de diagnostic.

LA TENEUR EN PHOSPHATES DES DÉTERSIFS

Les fabricants répondent aux exigences du Gouvernement touchant la teneur en phosphates des détersifs, ainsi que l'établissent certaines analyses faites par le ministère fédéral de l'Environnement.

Un tableau présenté récemment par le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, permet de constater la transformation de détersifs avant et après, le 1er août 1970, date d'entrée en vigueur du règlement établi à ce propos par le Gouvernement.

Le Règlement sur le contrôle de la concentration en phosphore, édicté à cette date, stipule qu'une concentration maximale de 20 p. 100 de phosphates, était autorisée dans les détersifs mis en vente sur les marchés canadiens.

On a pu démontrer que les phosphates enrichissent l'eau et contribuent à la croissance massive de plantes aquatiques. La décomposition de ces